

APPEL A PROJET D'ANIMATION

Cahier des charges

1. OBJET

Metz Plage, événement estival incontournable et attendu par tous, se tiendra au Plan d'Eau de Metz durant l'été 2025.

Pour cette dix-septième édition, la Ville de Metz reconduit les nouveaux aménagements initiés en 2023. En effet, il sera toujours possible de se baigner dans le plan d'eau grâce au maintien de la baignade naturelle. Aussi, Metz Plage poursuit son installation sur la pointe Hildegarde pour pouvoir bénéficier de plus d'ombre et de sentiers facilitant le déplacement des PMR. Une guinguette, avec une offre de restauration variée et des animations musicales sera à nouveau reconduite cette année.

Organisée par la Ville de Metz, cette opération marque par sa longévité et son succès, et c'est près de 130 000 personnes qui se sont rendues à Metz Plage en 2024 pour profiter d'un moment d'évasion et de dépaysement. Le soutien et la confiance de nos partenaires, clubs et associations ont permis à cette opération de proximité de devenir un événement de référence sur le territoire messin.

La Ville de Metz lance un appel à projets d'animations permettant aux clubs et associations volontaires de proposer des activités et ainsi de s'associer à la réussite de cet événement de proximité.

En complément des activités réalisées par ses équipes, la Ville de Metz donne la possibilité à des associations ou des clubs sportifs de proposer gratuitement des animations innovantes ou méconnues à destination des plagistes. C'est une occasion parfaite de rejoindre le dispositif Metz Plage au moment où celui-ci se réinvente.

Les associations souhaitant proposer une ou plusieurs activités seront les bienvenues sur le site et seront accueillies avec la plus grande attention. Toutes les propositions d'activités seront étudiées avec la plus grande attention afin de constituer un programme d'animation pertinent, diversifié et répondant aux attentes des usagers. Dans la mesure où le site s'apparente à des vacances, il n'y a pas de pratique fédérale en ce qui concerne le sport mais uniquement de la découverte et de l'initiation.

2. OBJECTIF

Les associations volontaires peuvent proposer une ou plusieurs animations se déroulant entre le 5 juillet et le 17 août sur le site de Metz Plage. L'animation envisagée doit pouvoir se réaliser en extérieur et être accessible à un public familial. L'association peut donc mettre en place une activité faisant participer le public ou bien faire découvrir ses activités lors de démonstrations.

Metz Plage est une excellente occasion pour les associations de se faire connaître sur le territoire messin tant au niveau des particuliers que des entreprises partenaires. Un public diversifié se rend chaque jour à Metz Plage ce qui permettra à l'association d'initier les plagistes à ses activités et de sensibiliser du public nouveau pour la rentrée 2025 -2026.

3. OPERATEURS

Cet appel à projet est lancé par la Ville de Metz, au cours du premier trimestre de l'année concernée, auprès de toute association en capacité de développer une animation : clubs sportifs, associations culturelles, socio-éducatives ou de jeunesse, ...

4. PUBLIC CIBLE

Metz Plage accueille un public varié, essentiellement familial : des enfants, des adolescents et des adultes. En conséquence, toutes propositions d'animations à destination de ces publics seront étudiées.

5. THEME

L'animation proposée doit être accessible à un public amateur. Elle doit avoir un objectif de découverte du sport, de l'activité culturelle ou de l'activité manuelle et se pratiquer sous une forme ludique.

6. SITE D'ACCUEIL

Les animations se déroulent sur le site de Metz Plage et éventuellement aux alentours sur le plan d'eau en cas de manque de place ou d'indisponibilité des espaces dédiés à l'animation.

7. PERIODES ET HORAIRES

Metz Plage est ouvert tous les jours du 5 juillet au 17 août de 11h à 20h (et jusque 22h30 sur l'espace guinguette). L'accès y est libre et gratuit pour les plagistes.

L'animation proposée pourra être ponctuelle comme récurrente (tous les mardis et jeudis par exemple). Le nombre d'intervention et/ou la fréquence de l'animation ainsi que sa durée sera définie par l'association en lien avec la Ville de Metz.

L'animation peut être accessible sur inscription préalable à l'accueil du site Metz Plage ou en libre accès, sans inscription, tout au long de son déroulement. Le nombre de personnes accueillies est à définir en amont.

8. ENCADREMENT DE L'ANIMATION

La gestion et l'encadrement de l'animation sont entièrement à la charge de l'association.

L'encadrement pédagogique doit pouvoir justifier des compétences essentielles à l'encadrement de l'activité proposée et éventuellement des diplômes requis si nécessaire. Il doit être en nombre suffisant afin de garantir la sécurité des publics et le bon déroulement de l'animation.

9. BUDGET

Le budget global de l'opération ne dispose pas de crédits spécifiquement alloués à l'animation. C'est pourquoi la Ville de Metz privilégie les animations qui pourront lui être proposées sans contrepartie financière.

En compensation de l'intervention de l'association, la Ville de Metz met en place un dispositif de communication qui assurera à l'association participante un maximum de visibilité sur le site.

Toute autre proposition de l'association sera toutefois étudiée.

10. SECURITE ET ASSURANCE

La souscription d'une assurance en responsabilité civile, couvrant les dommages corporels est nécessaire. En effet, l'animation proposée reste sous l'entière organisation et responsabilité de l'association. Il appartient au club ou à l'association de prendre connaissance de tous les documents définissant l'étendue de la garantie de l'assurance souscrite pour l'exercice de son activité et de vérifier notamment que tous les membres titulaires ou non d'une licence sont bien assurés.

Le club ou l'association est tenu de fournir à la Ville une copie de l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile préalablement à sa participation à Metz Plage.

11. ETAPES DE CET APPEL A PROJET

L'appel à projet comporte 6 étapes :

1. L'association doit transmettre la fiche projet dûment complétée au Service Événementiel et Développement Sportif
2. La Ville de Metz étudie la proposition de l'association ainsi que la faisabilité de l'animation envisagée.
3. La Ville de Metz peut, le cas échéant, prendre contact avec l'association afin d'obtenir toute précision qu'elle jugera utile, et, à cet effet, se réserve le droit de réclamer toute pièce qui lui semblera essentielle. Une rencontre peut être organisée si nécessaire.

4. A l'issue de l'étude des projets d'animation, la Ville de Metz informe l'association par courrier de la validation ou non de son dossier.
5. Une ou plusieurs réunions de préparation et d'information pourront être organisées en amont de l'événement afin de bien définir les conditions d'intervention sur le site de Metz Plage. La Ville de Metz définira en lien avec l'association les modalités et les conditions de mise en œuvre de l'animation proposée.
6. Après l'événement, l'association fournit un bilan de l'opération (fréquentation de son activité, retour au niveau de l'association, satisfaction, ...)

Il est précisé que la Ville de Metz n'est tenue par aucun délai pour le traitement des dossiers et qu'aucune indemnisation ne sera versée aux demandeurs quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

12. CALENDRIER ET CONTACTS

Date limite de dépôt des propositions (par courrier, par mail ou directement au service concerné) :

Vendredi 28 mars 2025 à 17h

La fiche projet dûment complétée est à adresser à :

Ville de Metz
Service Événementiel et Développement Sportif
144 Route de Thionville
57050 METZ

Tél : 03 87 55 55 71 / 06 26 94 73 51

Mail : apecoraro@mairie-metz.fr

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

Nom (association, club...) :

Adresse :

Tél :

Président :

@ :

Tél :

Personnes référentes pour prise de contact avec la ville

1. Nom/Prénom :

@ :

Tél :

1. Nom/Prénom :

@ :

Tél :

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Présentation rapide (date de création, nombre d'adhérents...) :

Activités proposées :

Lieux de pratique :

Evénements notables auxquels vous avez déjà participé :

Avez-vous déjà participé à l'animation de Metz Plage ? :

DETAIL DE L'ANIMATION

Intitulé de l'animation (à inscrire dans les programmes) :

Présentation de l'animation

Dates et horaire de l'activité :

Tranche d'âge des participants :

Inscription pour l'activité sur place ou participation libre

Besoin de stockage du matériel d'animation sur place ? Si oui, précisez :

* INFORMATIONS SUR DATE ET HORAIRE DE L'ACTIVITE

En 2025, la Ville de Metz souhaite proposer un programme complet et varié sur l'ensemble de l'édition. La Ville pourra discuter avec le porteur de projet pour définir au mieux la période d'animation qui sera proposée.

BESOINS TECHNIQUES ET MATERIELS

Tables / Bancs

Electricité

Grilles caddies

Sonorisation

Autre : à préciser

**Merci de préciser dans ce cadre les motivations de votre candidature pour
l'animation de Metz Plage**

A compléter et à retourner au plus tard le 28 mars :

Ville de Metz

Service Événementiel et Développement Sportif

144 Route de Thionville 57050 Metz

Mail : apecoraro@mairie-metz.fr